

ÉTUDE

350^{ème} Anniversaire de la remise des Règles Communes

Spiritualité du travail d'après Saint Vincent de Paul

par José Ignacio Fernández H. de Mendoza, C.M.

« IL LEUR DISTRIBUA LE LIVRE DE NOS RÈGLES »

Le 17 mai 1858, Vincent de Paul disserta devant la communauté de Saint Lazare au sujet de l'observance des Règles Communes. Après avoir exposé, non sans émotion, les motifs et les moyens de les mettre en pratique, il rappela aux missionnaires que, tout comme Jésus-Christ qui commença par agir avant d'enseigner, la Compagnie avait observé ces Règles pendant trente-trois ans (1625-1658). Le Saint, ne pouvant retenir ses sentiments, manifesta devant la communauté ses convictions personnelles, celles d'un homme de foi, au sujet des origines des Règles Communes. Elles doivent être attribuées à Dieu et seulement à lui. Elles avaient été composées l'une après l'autre au fur et à mesure que les nouvelles situations l'exigeaient. Finalement, il avait semblé opportun de les mettre par écrit et de les distribuer aux membres de la Compagnie. Ce qui fut fait, comme nous l'avons déjà signalé, le 17 mai 1658. Il y a donc ni plus ni moins trois siècles et demi. En mai 2008, nous fêterons les 350 ans de cet acte solennel. Les récits de l'époque racontent que lors d'une telle occasion, beaucoup de ceux qui étaient présents en entendant Saint Vincent « *ne purent contenir leurs larmes et tous sentirent en leurs âmes différents mouvements de joie* » (XII, 13).

Les Règles Communes contiennent les directives fondamentales de saint Vincent, en lien avec la vie de perfection de ses missionnaires. Elles ont eu une répercussion déterminante sur la vie de la Congrégation de la Mission pendant trois siècles et demi (1658-2008). Aujourd'hui, elles sont imprimées dans le même volume que les Constitutions et les Statuts de la Congrégation. Elles n'ont pas de valeur juridique, mais au 21^{ème} siècle, elles continuent d'être un lieu de référence pour les fils de Saint Vincent.

« EMPLOIS POUR LE SALUT DU PROCHAIN » (RC I, 1)

Les Règles Communes comprennent douze chapitres, avec des contenus très différents les uns des autres. Par une lecture minutieuse, nous observons que par ci par là affleurent les divers ministères des missionnaires. À aucun moment, dans les Règles Communes, Saint Vincent n'a prétendu nommer toutes les activités ou ministères que les missionnaires faisaient en 1658, ni même faire apparaître les petits détails en lien avec les occupations des siens. Pour mieux les connaître, nous disposons d'autres écrits du fondateur : conférences, lettres, répétitions d'oraison et règlements. Ce qui est certain, c'est que pour un motif ou un autre, les occupations des siens mentionnées dans les Règles Communes sont nombreuses. Le catalogue est vaste. La Congrégation de la Mission se propose d'imiter le Christ « à l'égard de ses emplois pour le salut du prochain », « de prêcher l'évangile aux pauvres, particulièrement à ceux de la campagne » et « d'aider les ecclésiastiques à acquérir les sciences et les vertus nécessaires à leur état » (RC I, 1). Ce qui précède concerne le programme général de la Compagnie, en lien avec sa fin propre : suivre Jésus Christ, évangéliste des pauvres.

Les prêtres se doivent « d'aller, à l'exemple de Notre-Seigneur et de ses disciples, par les villages et bourgades, et y rompre le pain de la parole de Dieu aux petits, en prêchant et catéchant » (RC I, 2). Ils doivent aussi entendre des confessions générales, régler des litiges, donner les exercices spirituels, faire et diriger les conférences pour les ecclésiastiques dans nos maisons et d'autres activités conformes aux travaux énumérés. Quant aux laïques, « leur emploi est d'aider les ecclésiastiques en tous ces ministères, en faisant l'office de Marthe » (RC I, 2).

Nous avons déjà devant nous une ébauche assez complète des activités des missionnaires. Mais tout n'est pas dit. Rapidement, le Saint va nous dire que l'esprit de Jésus Christ brille en nous « dans sa charité envers les malades », « dans ses missions et autres emplois envers les peuples » (RC I, 3). Il faut pratiquer l'indifférence même dans la façon « de diriger, d'enseigner, de prêcher » (RC II, 11) ; la pauvreté et

la chasteté doivent être mises en pratique avant tout dans « *nos emplois dans les missions* » (RC III, 2 ; RC IV, 1). Nous éviterons la paresse, qui est la mère de tous les vices « *en étant trouvés toujours utilement occupé* » (RC IV, 5).

Le chapitre VI est riche en allusions à une activité particulière : l'attention aux malades de la maison et de l'extérieur. Elle se concrétise dans la visite et les aides corporelles et spirituelles. On prendra « *un grand soin d'établir et de visiter la Confrérie de la charité* » (RC VI, I). C'est aux missionnaires qu'il revient « *d'exhorter les autres à recevoir dignement et souvent les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie* » (RC X, 6). Au chapitre X, Saint Vincent limite les pénitences des siens à cause des « *continuels travaux des missionnaires* » et des « *grandes occupations* » (RC X, 15). Immédiatement, il signale un autre ministère : « *Catéchiser les pauvres, surtout les mendiants, lorsque la commodité s'en présentera* » (RC X, 20). C'est dans le chapitre suivant qu'il va parler des missions et des autres fonctions de la Congrégation envers le prochain. Ici, nous nous limitons à énumérer les diverses activités ici mentionnées : direction spirituelle, missions et exercices (RC XI, 2.5.6.7), prédication, catéchèse, confessions et résolution des conflits (RC XI, 3.4.8). Le ministère des missions doit être pour nous la première et principale fonction envers le prochain (RC XI, 10) ; nous devons aussi « *conduire les Filles de la communauté de la Charité* » (RC XI, 11). Les autres activités ne devront pas pour autant être négligées : « *En la maison à l'égard des ecclésiastiques externes, particulièrement des ordinands et des séminaristes comme aussi à l'égard des autres que nous conduisons dans la retraite spirituelle* » (RC XI, 12).

Au chapitre XII, Saint Vincent offrent certaines considérations pour mener à bien et avec justesse les ministères précédemment mentionnés : intention de plaire à Dieu (RC XII, 2), n'être jamais dominés par la vanité si les résultats sont manifestes, ni angoissés si le résultat est mauvais (RC XII, 3) ; toujours simples dans les missions, prédications, catéchèse et services aux ecclésiastiques (RC XII, 5.6). Il y a ensuite un point décisif souligné par saint Vincent : même si l'« *avidité immodérée de savoir* » est mauvaise, les étudiants « *ne laisseront pas néanmoins de vaquer soigneusement à l'étude des choses nécessaires pour se bien acquitter des fonctions d'un missionnaire* » (RC XII, 8).

Il faut prêter une attention particulière à deux vices qui peuvent nous guetter. Le premier est l'esprit de paresse qui, d'après saint Vincent, est une recherche de commodités et la conservation à outrance de son propre corps, au détriment d'un intérêt pour le travail. Le deuxième est le zèle indiscret qui avant ou après met les personnes

au bord du vide et les rend trop rigides envers eux-mêmes ou envers les autres (RC XII, 11).

Au moment de terminer la rédaction des Règles Communes, Saint Vincent a rappelé que les cinq vertus « *composent l'esprit de la Mission* » (RC XII, 12). Les missionnaires les apprécieront toujours, mais « *plus particulièrement lorsque le temps est venu d'exercer nos fonctions* » (RC XII, 12). Le fondateur veut des missionnaires tout donnés à leur travail, à certains ministères, en lieu constant avec la mission propre de la Compagnie.

Les Règles Communes signalent, comme nous venons de le voir, le rythme par lequel, jour après jour, se dérouleront les activités des membres de la Congrégation.

VINCENT DE PAUL, TRAVAILLEUR INFATIGABLE

Un exemple vaut mieux que cent sermons. Vincent de Paul a parlé à plusieurs reprises du travail devant des personnes de sa communauté ou extérieures à elle. Mais ses paroles allaient de paire avec son exemple personnel. Ce fut un homme tout donné au travail : « *Aimons Dieu, mes frères, aimons Dieu, mais que ce soit aux dépens de nos bras* » (SV XI, 40). Certains sont heureux de parler à Dieu dans l'oraison, mais « *est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres... hélas ! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous trompons pas : Totum opus nostrum in operatione consistit* » (SV XI, 40-41). Il exposait ses convictions sur le travail avec autorité parce qu'il agissait plus qu'il ne disait. Dans son agenda, il n'y avait pas d'endroits laissés blancs.

Les biographes anciens et récents nous rendent compte des occupations de saint Vincent, la liste est longue. Signalons, en une brève synthèse, les lignes maîtresses de ses occupations. Il a été supérieur général de la Congrégation de la Mission et premier responsable de saint Lazare. Jour après jour, il a suivi la formation des siens, en prêtant une particulière attention à son œuvre préférée : la Mission. On peut dire la même chose en ce qui concerne les Filles de la Charité : fondation, orientations et formation spirituelle. Il a suivi pas à pas l'évolution de la nouvelle Compagnie. D'autre part, il a assumé des responsabilités en lien avec les nouveaux groupes de laïques : Dames de la Charité et confréries de la charité. Il a pris du temps pour les ecclésiastiques : conférences du mardi et exercices aux futurs ordonnés. Il a fait tout ce qui précède sans mettre de côté d'autres occupations : services aux Sœurs de la Visitation, conseil de conscience, aumônier des galériens, aides aux régions dévastées et missions auprès du peuple auxquelles il participa jusqu'à un âge avancé.

Ces activités et d'autres l'obligèrent à se donner à fond. Pendant les trente années passées à saint Lazare, il se levait à quatre heures et se couchait à neuf heures du soir, après avoir travaillé de dix à douze heures. Il a passé un temps considérable à écrire sa correspondance, environ trente mille lettres destinées à des destinataires très variés et la préparation d'allocutions à différents collectifs : Filles de la Charité, missions, ecclésiastiques et laïcs.

Un stimulant pour travailler personnellement et instruire les siens sur le sujet fut d'une part ce que disait M. Duval : « *Un ecclésiastique doit avoir plus de besogne qu'il n'en peut faire* » (SV XI, 202) et d'autre part la légèreté des religieux fainéants et des prêtres oisifs de l'époque. Les ordres mendiants avaient perdu leur esprit propre, transformant la quête d'aumônes en un prétexte pour vivre aux dépens du travail des autres. Plus encore, au sein même de la Mission, certains faisaient marche arrière au moment de gérer certaines œuvres commencées par le Fondateur : « *Il pourra donc arriver après ma mort des esprits de contradiction et des personnes lâches qui diront : "A quel propos s'embarrasser du soin de ces hôpitaux ? Quel moyen d'assister tant de gens ruinés par les guerres ?..."* ». Il y en aura qui contrediront ces œuvres, n'en doutez pas » (SV XII, 89-90).

Vincent de Paul, ému de constater la pauvreté de ses contemporains, a entrepris un nombre très important d'œuvres en faveur des pauvres, en comptant sur la collaboration d'autres personnes, missionnaires, Filles de la Charité et laïcs. On a dit que parfois, il est plus facile de faire les choses soi-même que d'impliquer les autres. Ce n'est pas le cas de saint Vincent. Il a travaillé dur personnellement, permettant que beaucoup d'autres s'investissent eux aussi pleinement dans d'aussi nobles tâches.

UN APPORT SIGNIFICATIF

Nous avons répété à satiété que saint Vincent n'a pas été un théologien systématique, qu'il n'a jamais prétendu l'être et qu'il ne nous a pas laissé de traité doctrinal élaboré à la perfection. Ce qui ne veut pas dire que ses apports concernant une réflexion sur le travail soient insignifiants. Pour commencer, nous pouvons dire que dans ses écrits, allocutions et dans sa vie pratique, le travail s'est toujours trouvé en bonne position. Personnellement, il fut un travailleur infatigable et il s'est toujours entouré d'hommes et de femmes travailleurs. Il a nourri la spiritualité des siens par de fréquentes allusions à l'obligation et à la grandeur du travail. De plus, il a appuyé ses convictions à ce sujet sur la base solide de la révélation divine : l'activité créatrice de Dieu, l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ et, bien sûr, la collaboration responsable de l'homme.

Vincent de Paul connaissait la réflexion théologique de son époque concernant le travail. Sans être original, il nous a offert des orientations entièrement caractéristiques et de valeur. Celui qui parcourra la biographie du saint et consultera les passages de ses écrits concernant le travail sera agréablement surpris. Il ne s'est pas enfermé dans une école unique ou un système mais, tout en les connaissant, il a élaboré et nous a offert une synthèse à la couleur particulière. Une synthèse construite avec des matériaux pris dans la sainte écriture, la tradition théologique et la lecture sur place des signes des temps, en particulier la situation des pauvres, qu'il voulait libérer de leurs manques corporels et spirituels, faisant ainsi culminer l'œuvre créatrice de Dieu et l'œuvre libératrice du Fils de Dieu Incarné. Tant qu'il y aura des pauvres l'une et l'autre resteront inachevées. Pour les pauvres, il vaut la peine de mettre la main à la pâte pour faire disparaître tout ce qui enlaidit le projet créateur et rédempteur de Dieu.

INDICATIONS FONDAMENTALES

Les Règles Communes de la Mission contiennent, comme cela a déjà été dit, un grand catalogue des activités propres aux Missionnaires. Cependant, elles ne sont pas très riches en commentaires au sujet du travail en lui-même. Ce qui concerne la réflexion sur le travail est exposé dans les lettres et conférences aux missionnaires et aux Filles de la Charité. Parmi les divers témoignages, la conférence du 28 novembre 1649 aux Filles de la Charité ressort davantage par sa longueur, et la solidité de son argumentation. Elle a pour titre : « Sur l'amour du travail ». En piochant par ci par là, il nous est possible de signaler quelques points sur lesquels le saint insiste tout particulièrement. Ce sont les lignes forces qui nourrissent sa réflexion sur le sens du travail et l'obligation de travailler.

DIEU « N'A JAMAIS ÉTÉ UN MOMENT SANS AGIR »

Vincent de Paul a profité des conclusions théologiques concernant le travail humain, inscrites dans la longue tradition de l'Église. En plus de ce qu'il a reçu de mains étrangères, il a fait un pas de plus pour donner des fondements solides à ses convictions personnelles sur le travail. Pour en arriver là, il a fait appel, entre autres, à la Parole de Dieu, dans laquelle il a trouvé de solides exemples pour en extraire des conclusions pratiques.

Dans la bulle de fondation de la Congrégation, il nous rappelle que « nous devons honorer, d'une façon toute particulière, les ineffables mystères de la Très Sainte Trinité » (RC X, 2). De ce mystère de la

Trinité, il va tirer une leçon de vie : « *C'est que Dieu lui-même travaille incessamment, incessamment a travaillé et travaillera. Il travaille de toute éternité au dedans de lui-même par la génération éternelle de son Fils, qu'il ne cessera jamais d'engendrer. Le Père et le Fils n'ont jamais cessé de s'entretenir, et cet amour mutuel a éternellement produit le Saint-Esprit, par lequel toutes les grâces ont été, sont et seront distribuées aux hommes* » (SV IX, 489).

Dans ce cas précis, Vincent de Paul tourne son regard vers le domaine de la transcendance du Dieu Un et Trine. Du souvenir des explications des relations intra trinitaires qu'il avait entendues dans les cours de théologie, il fait ressortir une première conclusion : à l'imitation de Dieu, qui est Père, Fils et Esprit Saint, et qui travaille en lui-même, nous aussi, nous devons travailler à la sueur de notre front.

Le Fondateur de la Mission continue son discours : « *Dieu travaille encore hors de lui-même à la production et conservation de ce grand univers, aux mouvements des cieux, aux influences des astres, aux productions de la terre et de la mer, au tempérament de l'air, aux régléments des saisons et à tout ce bel ordre que nous voyons dans la nature, qui serait détruit et retournerait au néant si Dieu n'y tenait la main sans cesse* » (SV IX, 489). Dans un deuxième temps, Vincent de Paul a recours au Dieu créateur et, en accord avec les règles théologiques en vigueur, au Dieu fidèle. Dieu ne se désintéresse pas de l'œuvre réalisée par ses mains. Il s'y implique à fond en la nourrissant continuellement. Il est présent dans l'histoire et dans le devenir des événements. Le projet créateur et nourrissant de Dieu se déploie ici même entre nous. De ce qui vient d'être dit, nous pouvons tirer une leçon : collaborer comme de bons ouvriers à l'œuvre créatrice de Dieu : « L'homme, créé à l'image de Dieu, participe par son travail à l'œuvre du Créateur » (*Laborem exercens*, 25). Le travail des hommes trouve ici sa raison d'être.

Vincent de Paul, qui a posé ses yeux sur le Dieu créateur, nous offre de nouvelles nuances : « *Outre ce travail général, il travaille avec chaque particulier, il travaille avec l'artisan en sa boutique, avec la femme dans son ménage avec la fourmi, avec l'abeille, pour faire leurs cueillettes et cela incessamment et sans discontinuation. Et pourquoi travaille-t-il ? Pour l'homme* » (SV IX, 489). En d'autres termes, l'homme collabore à la transformation de l'œuvre créée par Dieu et c'est dans cette collaboration que se trouve la dignité et le sens authentique du travail. Le Concile Vatican II nous enseigne : « Ces hommes et ces femmes qui, tout en gagnant leur vie et celle de leur famille, mènent leurs activités de manière à bien servir la société, sont fondés à voir dans leur travail un prolongement de l'œuvre du Créateur, un service de leurs frères, un apport personnel à la réalisation du plan providentiel dans l'histoire » (GS 34). La pensée vincen-

tienne coïncide ainsi avec l'enseignement du Concile. Laissons Saint Vincent terminer ce paragraphe : « *Combien est-il plus raisonnable que nous, qui sommes ses créatures, travaillions, comme il a dit, à la sueur de nos visages !* » (SV IX, 490).

« QU'A FAIT NOTRE SEIGNEUR PENDANT QU'IL A VÉCU SUR LA TERRE ? »

L'« imitation du Christ » occupe une place centrale dans la spiritualité vincentienne. Le langage du fondateur dans ce sens est multiforme : suivre et imiter Jésus Christ, conformer nos sentiments aux siens, agir comme notre Seigneur agissait, Jésus Christ est le tableau invisible sur lequel nous devons former toutes nos actions. L'allusion à la suite du Christ en toute chose est fréquente : dans les vertus, souffrances, travail... D'après saint Vincent, par ce chemin, la vie et les comportements du chrétien prennent sens et sont pleins de sûreté.

« *Qu'a fait Notre-Seigneur pendant qu'il a vécu sur la terre ? Il a mené deux vies sur terre. L'une depuis sa naissance jusqu'à trente ans, pendant laquelle il travailla à la sueur de son divin visage pour gagner sa vie. Le métier de charpentier fut le sien, il porta la hotte et servit de manœuvre et d'aide-maçon. Du matin au soir il fut dans le travail dès sa jeunesse, et il continua jusqu'à la mort... L'autre état de la vie de Jésus-Christ sur terre est depuis l'âge de trente ans jusqu'à sa mort. Pendant ces trois ans que n'a-t-il point fait de jour et de nuit, allant prêcher tantôt au temple, tantôt dans une bourgade, sans discontinuation, pour convertir le monde et gagner les âmes à Dieu son Père ?* » (SV IX, 491-492). Vincent de Paul, en accord avec la vie du Fils de Dieu sur la terre, après avoir contemplé sa sainte humanité, en déduit, une nouvelle fois, une conclusion pratique : Le Christ, cet homme travailleur, nous demande à nous aussi de l'être. Il dira à ce sujet : voilà le comportement du Fils de Dieu « *Nous le voyons vivre du labeur de ses mains et dans le plus bas et pénible emploi du monde ; et nous, chétifs et misérables, nous serions inutiles !* » (SV IX, 492)... ainsi, nous devons « *imiter la conduite de Notre-Seigneur sur terre ; et gagner sa vie de cette sorte, sans perdre de temps, car c'est la gagner comme Notre-Seigneur la gagnait* » (SV IX, 492). Le 5 janvier 1964, à Nazareth, près de la maison du charpentier, Paul VI nous a laissé ce message : « Enfin, nous voulons saluer ici les travailleurs du monde entier et leur donner en exemple le grand modèle, le frère divin, le défenseur de toutes les causes justes, c'est-à-dire le Christ notre Seigneur ». En résumé, le travail humain renferme une valeur positive puisqu'il reproduit la vie de Jésus Christ travailleur.

« IL PRENAIT DU TEMPS, OU DE JOUR OU DE NUIT, POUR SE SUFFIRE ET NE DEMANDER RIEN A PERSONNE »

Saint Vincent fait souvent appel à l'exemple de Jésus-Christ et à la constellation formée par les personnes qui l'entourèrent pendant sa vie en ce monde : Marie, Joseph, Jean-Baptiste, les saintes femmes, les apôtres et Paul de Tarse. Ils forment tous un tableau théophanique à qui il faut obligatoirement s'en remettre : nous devons travailler « *pour imiter Notre-Seigneur, sa sainte Mère et saint Joseph, lesquels ont travaillé durant toute leur vie* » (SV IX, 485).

Vincent de Paul avait sans aucun doute mesuré l'importance des indications bibliques concernant Saint Paul le travailleur : « Nous n'avons pas vécu parmi vous d'une manière désordonnée ; nous n'avons demandé à personne de nous donner le pain que nous avons mangé, mais, dans la peine et la fatigue, de nuit et de jour, nous avons travaillé pour n'être à la charge d'aucun de vous » (2 Th 3, 7-8) ; Paul a vécu chez Priscille et Aquilas « et, comme il avait le même métier — c'était des fabricants de tentes — il s'installa chez eux et il y travaillait » (Ac 18, 3) ; « Les mains que voici, vous le savez vous-mêmes, ont pourvu à mes besoins et à ceux de mes compagnons » (Ac 20, 34).

Dans la réflexion postérieure de l'Église sur le travail humain, l'exemple de saint Paul, tel que le présentent les passages cités, a occupé une place de choix et est devenu une référence obligatoire pour parler de cette thématique. Saint Vincent n'est pas une exception. Il est en plein accord avec l'exemple et les enseignements de l'Apôtre des Gentils : « *Saint Paul, ce grand apôtre, cet homme tout divin, ce vaisseau d'élection, gagna sa vie du travail de ses mains ; au milieu de ses grands travaux, de ses grandes charges, de ses prédications continuelles, il prenait du temps, ou de jour ou de nuit, pour se suffire et ne demander rien à personne* » (SV IX, 492-493). Saint Paul termine son discours sur la condition du travailleur par une invitation : « A ces gens-là, nous adressons, dans le Seigneur Jésus Christ, cet ordre et cette exhortation : qu'ils travaillent dans le calme et qu'ils mangent le pain qu'ils auront eux-mêmes gagné » (2 Th 3, 12). Bien évidemment, Vincent de Paul, demande aussi aux siens qu'à l'exemple de saint Paul, ils considèrent le travail comme un bien pour eux et pour les autres : « *Qui ne rougira de confusion d'un tel exemple ?* » (SV IX, 493).

LE TRAVAIL : VOCATION DE L'HOMME

La vie et l'enseignement de Vincent de Paul n'a pas grand-chose à voir avec une conception pessimiste du travail en tant que tel. D'après le fondateur de la Mission, la personne qui travaille jouit d'une certaine honorabilité. D'une manière générale, son appréciation du travail humain est hautement positive. Dieu a demandé à l'homme de « *gagner sa vie à la sueur de son visage* » (SV IX, 486). Il s'agit d'un « *commandement si exprès qu'il n'y a point d'homme qui s'en puisse exempter* » (SV IX, 487). Ce commandement ne ressemble en rien à un châtiment ou une malédiction de la part de Dieu. Il doit être considéré comme ce qu'il est, une vocation fondamentale de l'homme : le travail réalisé par les hommes « pour améliorer leurs conditions de vie, correspond au dessein de Dieu » (G.S. 34). Cependant, à cause du péché, le « *travail nous sert à faire pénitence par la peine qu'il cause au corps* » (SV IX, 487) ; « *Le laboureur que nous voyons aller à la charrue pour cultiver la terre et y faire venir le grain pour la nourriture des hommes satisfait à ce commandement, car son corps en souffre et y peine, en sorte que la sueur lui tombe souvent du visage* » (SV IX, 487) ; « *Mon Dieu, quelle leçon nous faites-vous par les laboureurs des champs, les artisans des villes et les soldats qui vont à la guerre ! Ils travaillent sans cesse et souffrent beaucoup pour des choses qui périssent avec eux* » (SV VIII, 112). Il est vrai que le travail a aussi des limites, par exemple, l'inadéquation entre l'effort et les résultats, la logique d'un côté obligatoire permanent et la fatigue inhérente à l'activité humaine. Cette fatigue offre à l'homme la possibilité de participer au mystère pascal. « En supportant la peine du travail en union avec le Christ crucifié pour nous, l'homme collabore en quelque manière avec le Fils de Dieu à la rédemption de l'humanité » (*Laborem exercens*, 27).

AUTRES CONSIDÉRATIONS SUR LE TRAVAIL

Tu travailleras avec ton intelligence et tes bras

Dans la société grecque, toutes les activités humaines n'étaient pas considérées comme ayant la même dignité. Le Logos, la culture et l'agora avaient priorité sur les activités propres aux artisans. Le travail intellectuel prévalait sur le travail manuel. Cette hiérarchisation de l'activité humaine a eu de l'influence sur la pensée chrétienne. Cependant, la conception biblique du travail s'ajuste à d'autres paramètres. Tous les travaux jouissent d'une identique dignité. Il n'y a pas de motifs pour dévaloriser le travail corporel et survaloriser les activités de l'esprit. Vincent de Paul considèrent toutes les activités avec

une égale dignité : « *Tu travailleras non seulement de ton industrie, mais de tes mains, de tes bras et de tout ton corps, et tu travailleras avec telle activité que la sueur t'en tombe du front* » (SV IX, 487).

Travail au service de la communauté

La réflexion théologique sur le travail a définitivement retrouvé un statut, aujourd'hui reconnu par le magistère. L'activité humaine se déploie en vue de l'aide fraternelle et la promotion en faveur de la communauté. Saint Vincent dira : « *En troisième lieu, il le faut faire en pensant que vous travaillez pour le service du prochain, qui est si cher à Dieu qu'il estime fait à lui-même ce que l'on fait pour le soulagement d'autrui* » (SV IX, 497). Ce statut du travail est le plus reconnu dans la spiritualité vincentienne. Le but que Vincent de Paul signale aux groupes qu'il a fondés converge vers un seul point central : nous existons et nous sommes pour les autres et, en particulier, pour les pauvres. Tout s'articule autour de ce principe : les personnes, le temps, les œuvres, les ministères et les biens.

Un exemple pris de la nature illustre tout ce que nous disons : « *La fourmi, c'est un petit animal à qui Dieu a donné une telle prévoyance que tout ce qu'elle peut amasser pour l'hiver durant l'été et le temps de la moisson, elle le porte à la communauté* » (SV IX, 488) ; « *Les mouches à miel font de même durant l'été. Elles font leur provision du miel qu'elles recueillent sur les fleurs, pour vivre durant l'hiver, et le portent, comme les fourmis à la communauté* » (SV IX, 489). « *Si les abeilles le font, comme déjà nous avons dit, cueillant le miel sur les fleurs et le portant à la ruche pour la nourriture des autres, pourquoi vous, qui devez être comme des abeilles toutes célestes, ne le feriez-vous pas ?* » (SV IX, 495). La pensée de Vincent de Paul correspond aux directives récentes du magistère : « Le travail sert à multiplier le patrimoine de toute la famille humaine, de tous les hommes vivant dans le monde » (*Laborem exercens*, 10). Par le travail, l'individu se réalise personnellement, il s'intègre à la société et partage le pain avec les autres autour de la table commune.

Le travail n'est pas une valeur absolue

Dans sa relation au travail, l'être humain a connu deux tentations. Parfois, il l'a idolâtré, il a exalté la production et la compétitivité, au point de désirer le succès et l'argent au-delà de tout autre bien. En d'autres occasions, il l'a transformé en centre unique et indiscutable de la vie, en une valeur suprême. Le travail a cessé d'être un moyen, il est devenu une fin en lui-même.

La Parole de Dieu démontre cet égarement. Dieu a créé le monde en six jours et le septième jour, il s'est reposé. Ce qui veut dire que le travail ne représente pas la totalité de la vie humaine. Pour sa part, Jésus, dans parabole du riche insensé (Lc 12, 13-21) relativise la survalorisation du travail humain. Ni le travail, ni la production ne sont capables de garantir la vie. Vincent de Paul va dans le même sens : *« Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne souffriez de la peine d'être si longtemps privé des principales fonctions de la compagnie ; mais, outre que vous les exercez en partie, en tant que vous servez les âmes pour l'éternité et faites voir aux ecclésiastiques comment ils doivent être faits, par les vertus que vous pratiquez, vous avez aussi moyen d'honorer le non-faire de Notre-Seigneur en ce que vous ne voguez pas à pleine voile, je veux dire de tout votre zèle, dans les vastes occupations des ouvriers apostoliques »* (SV VII, 489). Jean-Paul II ne dit pas autre chose : *« L'homme doit imiter Dieu lorsqu'il travaille comme lorsqu'il se repose, étant donné que Dieu lui-même a voulu lui présenter son œuvre créatrice sous la forme du travail et sous celle du repos »* (*Laborem exercens*, 25).

La deuxième tentation invite l'homme à mépriser le travail, à l'accepter par résignation, comme une charge qui n'aurait pas de sens. Vincent de Paul est aux antipodes de cette version. Fréquemment et avec beaucoup d'énergie il parle dans ses conférences du vice de la paresse : *« J'avoue que l'oisiveté est souvent une pierre d'achoppement et que les missionnaires la doivent éviter plus que toutes les personnes du monde, puisqu'ils sont faits pour le travail »* (SV VII, 488-489). La personne paresseuse *« sera bien aise de ne bouger d'auprès du feu, au moins de ne s'en guère éloigner »* (SV IX, 463). En effet, celui qui méprise le travail va à l'encontre du commandement divin : *« Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage »* (Gn 3, 19) et diminue la capacité créatrice que Dieu a offert à l'homme.

L'Évangile de Matthieu nous rappelle que le propriétaire de la vigne est sorti pour embaucher des ouvriers et leur a dit : *« Pourquoi êtes vous restés là, tout le jour, sans travail ? »* (Mt 20, 6-7). Dans la vigne, celle d'hier et d'aujourd'hui, le travail ne manque pas. Les pauvres du monde sont légion. Voilà un motif supplémentaire pour accepter la loi universelle du travail sur ce front commun qui est le nôtre.